Le service informatique met en oeuvre les recommandations ITIL dans le déploiement des services mis à la disposition des utilisateurs de l'IAS, de l'OSUParis Sud ou de leurs partenaires.

Pour surveiller l'ensemble des éléments du système d'information, des outils de surveillance et de contrôle sont en permanence actifs et peuvent signaler incidents ou dysfonctionnements par le biais d'interfaces web, de messages électroniques ou de SMS.

Le service informatique assure une permanence sur l'ensemble des jours ouvrés (même en période de fêtes ou de vacances scolaires).

Le service informatique effectue des interventions en cas d'urgence les soirées, week-ends et jours fériés mais ces interventions sont effectuées selon la disponibilité des personnels et leur capacité à intervenir. Aucun engagement formel n'existe pour ces périodes.

From:
https://docinfo.ias.u-psud.fr/ - **Informations, recommandations et conseils du service informatique de l'IAS**

Permanent link:
https://docinfo.ias.u-psud.fr/doku.php/qualite?rev=1481885876

Last update: **2016/12/16 10:57**